

Suite à ce COPIL, la Banque des Territoires a été sollicitée pour accompagner la collectivité :

- Sur le choix d'un scénario d'aménagement ;
- Sur la programmation et les modalités de mise en œuvre du projet ;
- Sur l'aide au chiffrage pour la réalisation du projet.

Dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la Banque des Territoires a validé l'accompagnement de la commune de Vire via une assistance technique pour la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique au droit du plan d'eau dit l'Ecluse et de l'usine hydroélectrique des Vaux. La mission d'accompagnement proposée par la Banque des Territoires correspond à une mission longue soit 30 jours consultant, sur une durée de 2 mois, financés à hauteur de 100 % par la Banque des Territoires.

Le cabinet SETEC a transmis à la collectivité une note de cadrage précisant les missions proposées :

- Réunion de démarrage et visite de site
- Synthèse bibliographique et revue critique et détaillée des études précédentes, un avis formalisé sera remis sur la pertinence et la robustesse des hypothèses retenues pour le dimensionnement des aménagements envisagés. Sur cette base, une proposition d'aménagement sera formulée, intégrant les objectifs fonctionnels du projet. Les besoins en études complémentaires seront identifiés et explicités.
- Analyse hydrologique et hydraulique de la Vire et étude du potentiel hydroélectrique du site. Une analyse hydrologique et hydraulique de la Vire au droit du site sera conduite, en s'appuyant exclusivement sur des méthodes empiriques, le cadre de la mission ne permettant pas la mise en œuvre d'une modélisation hydrologique et hydraulique. Cette approche permettra de croiser les enjeux énergétiques, hydrauliques et écologiques afin d'orienter le choix d'aménagement dans une logique de compatibilité des usages, de faisabilité technique et de respect du cadre réglementaire.
- Planification et cadre réglementaire de l'opération : définition des grandes lignes du programme d'intervention en veillant à concilier l'ensemble des enjeux, recensement des procédures réglementaires à anticiper et définition d'un calendrier prévisionnel tenant compte des délais d'instruction, des périodes de travaux compatibles avec le milieu naturel et des obligations de concertation avec les parties prenantes (collectivités, exploitants, associations, services de l'État).
- Etablissement du programme de maîtrise d'œuvre. Ce programme précisera les objectifs de la mission de maîtrise d'œuvre, les attendus techniques pour la conception des aménagements ainsi que les exigences en matière de phasage, de coordination de chantier et de résultats environnementaux à atteindre. Il intégrera également les contraintes identifiées lors des analyses hydrauliques et hydrologiques, le scénario retenu à l'issue des études préalables, et les éventuels besoins en études complémentaires à intégrer dans la mission de maîtrise d'œuvre. Un chiffrage estimatif actualisé du coût de l'opération sera réalisé. Ce document-cadre servira de base à la consultation des maîtres d'œuvre, en définissant le périmètre exact de la mission, les livrables attendus à chaque phase, les compétences requises ainsi que les modalités de pilotage et de coordination.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250605-03B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025
Publication : 05/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/05/26/03 du 26 mai 2025 à 20h30

Par ailleurs, il est envisagé la signature d'une convention tripartite qui mentionnera que tous les documents remis par SETEC seront libres de propriété afin d'être réemployés par la commune dans la cadre du dossier RCE de l'Ecluse.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 7 Mai 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 15 Mai 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- L'accompagnement de la Banque des Territoires et de confier la mission d'AMO à SETEC.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette mission (notamment convention tripartie).
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	38	11
Vote Pour	38	11
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250605-03B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025
Publication : 05/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/05/26/03 du 26 mai 2025 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 27

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 08

Le 26 Mai 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 20 mai 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 20 mai 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle		☒		Philippe MALLÉON
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra			☒	
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie			☒	
CHÉNEL Fernand			☒	
COIGNARD Cindy	☒			
CORDIER Marie-Ange			☒	
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques		☒		Samuel BINET
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric		☒		
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Annie ROSSI
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LAURENT Françoise		☒		Gilles ALLEGRE
LE DREAU Nathalie	☒			
LEBRET Yann			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250605-03B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 05/06/2025
Publication : 05/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/05/26/03 du 26 mai 2025 à 20h30

LEFOUR Tony			☒	
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
MADELAINE Catherine			☒	
MAINCENT Lyliane		☒		Marie-Odile MOREL
MALLÉON Philippe	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis		☒		Cindy COIGNARD
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine		☒		Maryse DUVAUX
ROBBES Martine		☒		Patrick GOSSMANN
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude		☒		Serge COUASNON
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250605-03B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025
Publication : 05/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/05/26/03 du 26 mai 2025 à 20h30